

INTRODUCTION

L'insuline fait partie des médicaments à haut risque définis par l'arrêté RETEX du 06 avril 2011, les conséquences des erreurs liées à ces derniers pouvant être dramatiques pour les patients. Les erreurs d'administration d'insuline font partie de la liste des 12 «never events» de la circulaire du 14 février 2012. La littérature rapporte de nombreux incidents sévères ou décès suite à une mauvaise utilisation d'insuline par un professionnel de santé.

OBJECTIF

Réalisation d'un premier état des lieux des connaissances et des pratiques d'administration des insulines dans les services de soin non spécialisés en diabétologie.

MATERIELS ET METHODES

- Mise en place d'une formation au bon usage de l'insuline pour les infirmières (IDE) de l'établissement.
- Formateurs: un médecin diabétologue, une interne en pharmacie, une IDE en diabétologie.
- Support: quizz avec boîtier de vote interactif permettant l'évaluation des pratiques et des connaissances. Les résultats de la première session ont été recueillis et analysés.

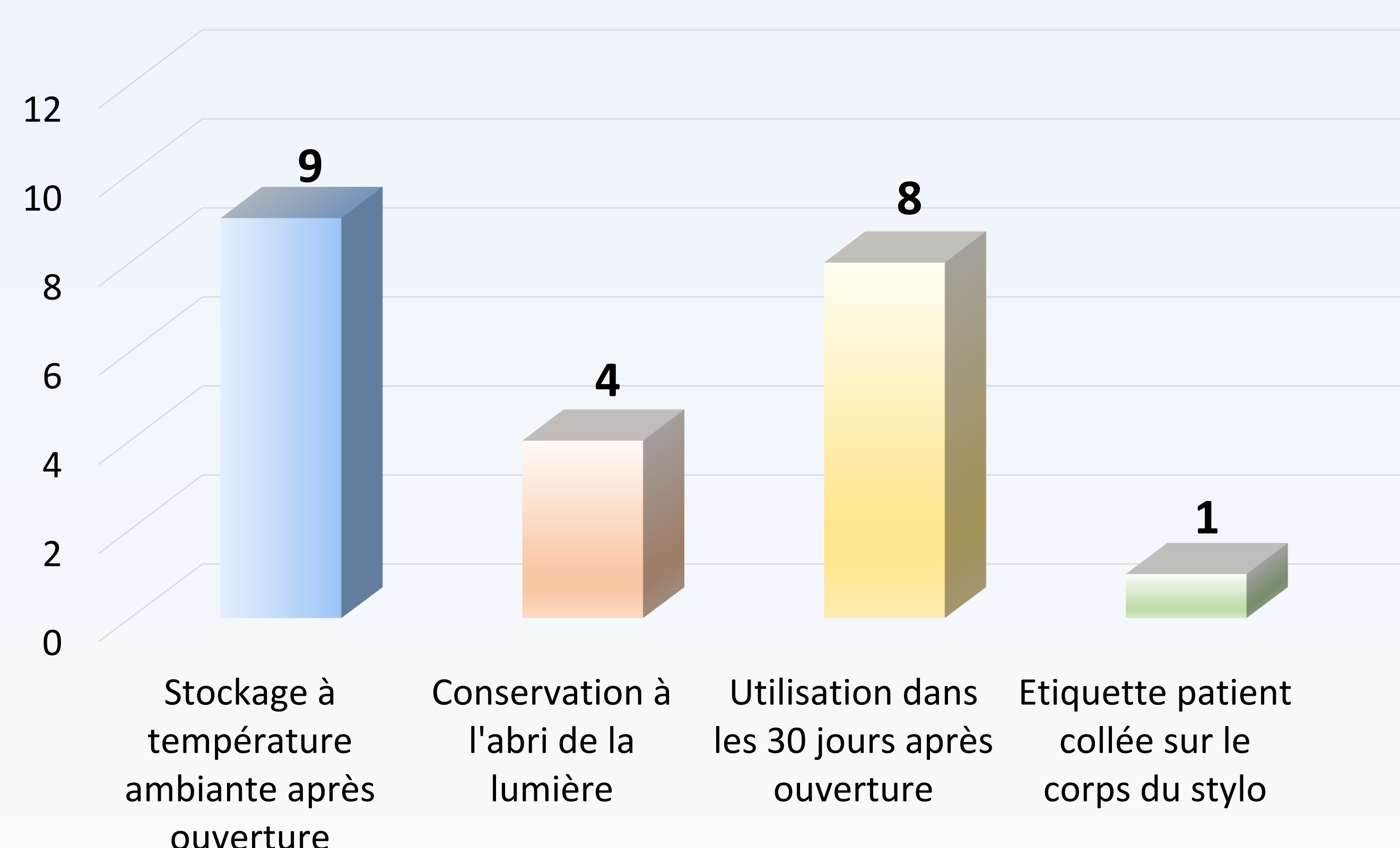


RESULTATS

12 IDE formées dans 7 services différents

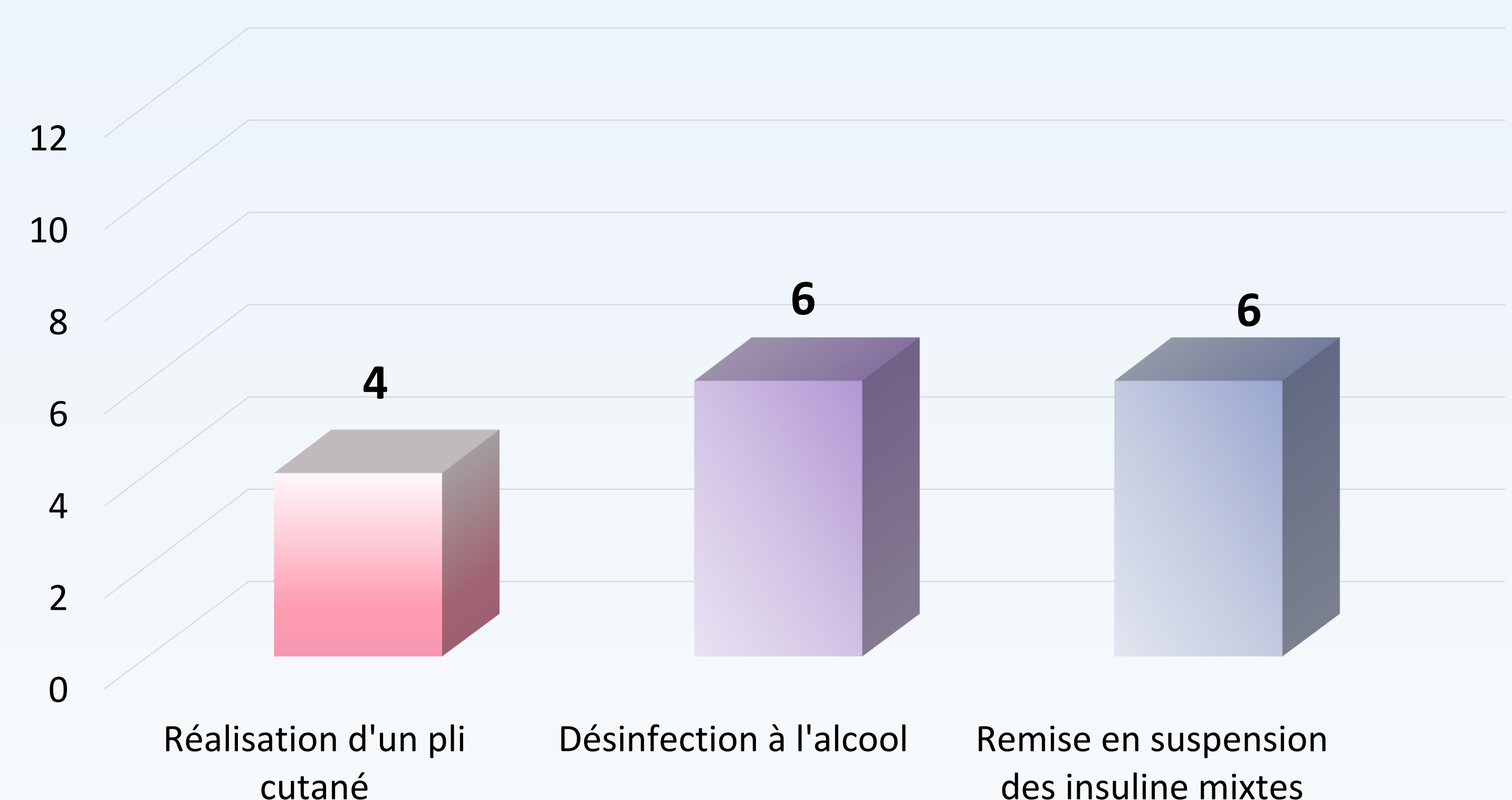
Modalités de conservation et de stockage

Nombre d'IDE ayant répondu correctement aux questions se rapportant aux modalités de conservation et de stockage

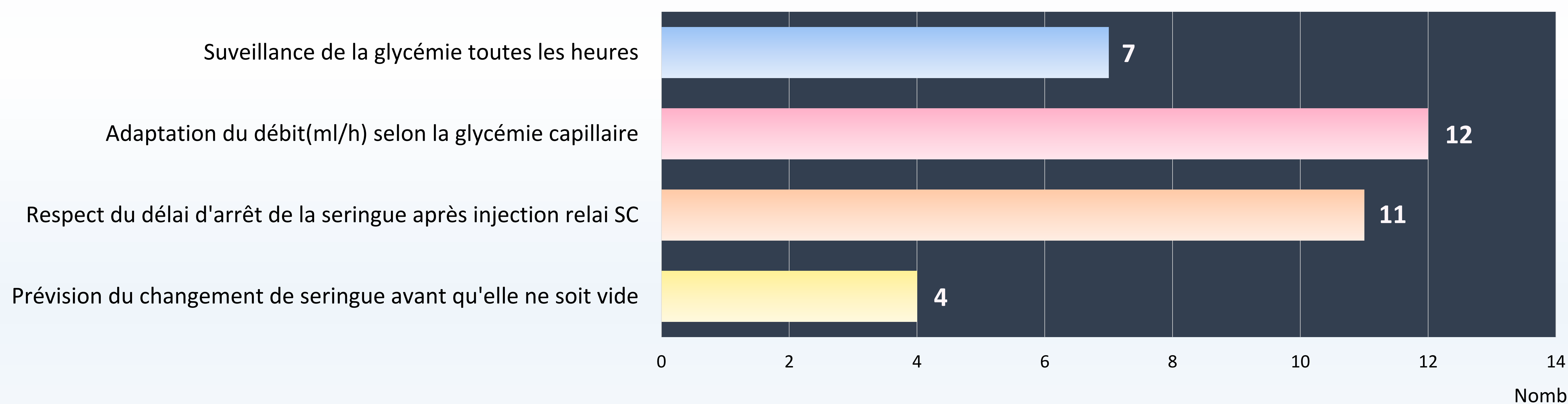


Bon usage et administration de l'insuline par stylo

Nombre d'IDE ayant répondu correctement aux questions se rapportant aux modalités d'administration au stylo injecteur



Bon usage de l'insuline lors de l'administration en intraveineuse à la seringue électrique



DISCUSSION / CONCLUSION

Cette première session de formation révèle une méconnaissance globale des modalités de conservation de l'insuline. Les pratiques d'administration mettent en exergue une hétérogénéité, en particulier lors de la manipulation des stylos injecteurs. Ces lacunes montrent une nécessité de déployer la formation du personnel soignant concernant ces médicaments à risque. D'autres sessions de formation sont prévues, au cours desquelles des résultats supplémentaires seront recueillis. Un audit des pratiques est à envisager par la suite, afin d'évaluer l'efficacité de ces formations et leur impact sur la sécurisation des pratiques.